



CHARTE DE COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ DE CARTHAGE

Voici les principaux engagements et règles de conduite régissant la communication de la Municipalité de Carthage avec ses citoyens et partenaires.

La Municipalité de Carthage s'engage à:

- Communiquer une information juste et transparente.
- Diffuser des informations d'une manière constante sur ses diverses actualités, activités et projets.
- Répondre aux demandes d'information, quel que soit le canal de communication utilisé, et ce dans le meilleur délai possible selon la nature de la demande.
- Veiller à la bonne gestion de ses plateformes de communication écrites et numériques et son image de marque. La Municipalité possède en effet tous les droits exclusifs d'administration de ses plateformes numériques ainsi que les droits d'utilisation de son identité visuelle sur tout les supports imprimés ou numériques.
- Maintenir et encourager des échanges harmonieux, et veiller et à ce que ses usagers et les utilisateurs de ses plateformes de communication adoptent une attitude respectueuse et courtoise envers la Municipalité et envers les autres intervenants. De ce fait:

→ Les comportements suivants ne sont aucunement acceptés:

- Divulgarion d'informations personnelles sur la Municipalité, ses élus, ses employés, citoyens ou partenaires, sans consentement préalable.
- Insultes ou attaques personnelles envers les élus, les employés, les citoyens ou tout autre partenaire.
- Langage inapproprié, propos racistes, sexistes, diffamatoires, ou discours incitant à la haine de nature religieuse, raciale, ethnique ou autre.
- Commentaires visant à discréditer une information publiée sur les canaux officiels de la Municipalité.
- Promotion ou publicité d'intérêt personnel ou commercial.

→ La Municipalité n'est pas responsable des commentaires et opinions émis par les utilisateurs de ses plateformes de communication numériques, ni du contenu auxquels ils font référence.

→ La Municipalité modère tous les commentaires et messages émis sur ses plateformes numériques et se réserve le droit de supprimer, sans préavis, tout commentaire contrevenant au code de conduite ou ne correspondant pas aux valeurs véhiculées par la Municipalité. Elle se réserve aussi le droit de bannir leurs émetteurs, sans préavis.